

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 4 mars 2015

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille quinze-----

et le 4 mars -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----26/02/2015-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----26/02/2015-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusés : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève), Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. ANTONIAZZI Jean-Pierre.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Vente du broyeur d'accotement « rousseau 120 »*

Monsieur Michel LAFFARGUE quitte la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sarl l'Enclos Gascon « La Cavette » 47170 GUEYZE souhaite acquérir le broyeur d'accotement « rousseau 120 » pour la somme de 600 €, et ajoute que la voirie étant transférée à la Communauté de Communes de la Ténarèze cet outil n'est plus utilisé par les employés municipaux.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte la vente du broyeur d'accotement « rousseau 120 » aux conditions ci-dessus.

Fait à MONTREAL le 4 mars 2015.

Le Maire,

